

Québec, le 23 octobre 2006

Monsieur Qussaï Samak
Membre
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

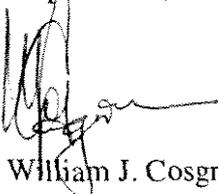
Monsieur,

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Claude Béchar, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une audience publique concernant le projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures connexes par la Société en commandite Rabaska, et ce, à compter du 4 décembre 2006.

Conformément aux dispositions de l'article 2 des *Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques*, je vous confie la présidence de la commission chargée de tenir enquête et audience publique sur le projet précité.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



William J. Cosgrove

c.c. M. Raynald Martel, secrétaire et directeur général de l'administration

Québec, le 23 octobre 2006

Monsieur Jean Paré
Membre
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

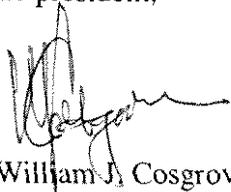
Monsieur,

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Claude Bécharé, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une audience publique concernant le projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures connexes par la Société en commandite Rabaska, à compter du 4 décembre 2006.

Conformément aux dispositions de l'article 2 des *Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques*, je vous nomme membre de la commission chargée de tenir enquête et audience publique sur ce projet, commission qui sera présidée par M. Qussai Samak.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



William J. Cosgrove

c.c. M. Raynald Martel, secrétaire et directeur général de l'administration

Québec, le 23 octobre 2006

Monsieur Qussaï Samak
Membre
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Monsieur,

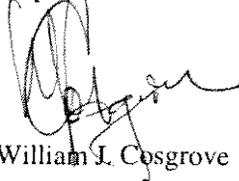
Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Claude Béchar, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mandat de tenir une audience publique concernant le projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures connexes par la Société en commandite Rabaska, à compter du 4 décembre 2006, et de procéder, si les circonstances s'y prêtent, à la constitution d'une commission d'examen conjoint en application de l'Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale.

Conformément à l'article 1 de l'annexe 1 de cette entente, je vous confie la présidence de la commission d'examen conjoint chargée de tenir enquête et audience publique sur ce projet.

Il est entendu que les travaux de la commission d'examen conjoint, qui réalisera son mandat simultanément à la commission du BAPE chargée de tenir enquête et audience publique sur ce projet, commission dont je vous ai également confié la présidence, devront respecter les *Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques* du BAPE.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



William J. Cosgrove

c.c. M^{me} Rona Ambrose, ministre de l'Environnement du Canada
M. Raynald Martel, secrétaire et directeur général de l'administration

Québec, le 23 octobre 2006

Monsieur Jean Paré
Membre
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Monsieur,

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Claude Béchar, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mandat de tenir une audience publique concernant le projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures connexes par la Société en commandite Rabaska, à compter du 4 décembre 2006, et de procéder, si les circonstances s'y prêtent, à la constitution d'une commission d'examen conjoint en application de l'Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale.

Conformément à l'article 1 de l'annexe 1 de cette entente, je vous nomme membre de la commission d'examen conjoint chargée de tenir enquête et audience publique sur ce projet, commission qui sera présidée par M. Qussaï Samak.

Il est entendu que les travaux de la commission d'examen conjoint, qui réalisera son mandat simultanément à la commission du BAPE chargée de tenir enquête et audience publique sur ce projet, commission dont vous agirez également comme commissaire, devront respecter les *Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques* du BAPE.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



William J. Cosgrove

c.c. M^{me} Rona Ambrose, ministre de l'Environnement du Canada
M. Raynald Martel, secrétaire et directeur général de l'administration

Québec, le 7 novembre 2006

Monsieur Jean-Philippe Waaub
Professeur
Département de géographie
Université du Québec à Montréal
CP 8888 succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3P8

Monsieur,

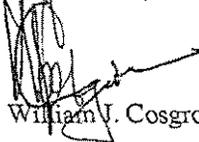
Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Claude Béchard, confiait au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mandat de tenir une audience publique concernant le projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures connexes par la Société en commandite Rabaska, à compter du 4 décembre 2006, et de procéder, si les circonstances s'y prêtent, à la constitution d'une commission d'examen conjoint. Ce projet fait en effet l'objet d'une évaluation environnementale coopérative avec le Canada en application de l'Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale, laquelle prévoit la possibilité de constituer une commission d'examen conjoint pour l'examen public d'un projet.

Conformément à cette entente, la ministre de l'Environnement du Canada m'a proposé que vous soyez joint à la commission du BAPE actuellement constituée pour tenir enquête et audience publique sur ce projet, afin de former la commission d'examen conjoint. Après avoir étudié votre candidature, il me fait plaisir de vous nommer membre de la commission d'examen conjoint chargée de l'examen public du projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures connexes qui sera présidé par M. Qussaï Samak et sur laquelle M. Jean Paré agira aussi à titre de commissaire.

Un représentant du Bureau communiquera avec vous sous peu afin de discuter des détails du déroulement des travaux de cette commission d'examen conjoint qui réalisera son mandat simultanément à la commission du BAPE chargée de tenir enquête et audience publique sur le projet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



William J. Cosgrove

c.c. Madame Rona Ambrose, ministre canadien de l'Environnement
M. Claude Béchard, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

PAR TÉLÉCOPIEUR ET PAR COURRIER

Québec, le 23 octobre 2006

Madame Rona Ambrose
Ministre de l'Environnement du Canada
Les Terrasses de la Chaudière, tour nord
10, rue Wellington, 28^e étage
Gatineau (Québec) K1A 0H3

Madame la Ministre,

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Claude Béchar, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mandat de tenir une audience publique concernant le projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures connexes par la Société en commandite Rabaska, à compter du 4 décembre 2006, et de procéder, si les circonstances s'y prêtent, à la constitution d'une commission d'examen conjoint en application de l'Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale.

Conformément aux *Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques* du Bureau, j'ai procédé à la constitution de la commission du BAPE chargée de tenir enquête et audience publique sur ce projet, laquelle sera composée de monsieur Qussaï Samak, agissant à titre de président, et de monsieur Jean Paré, commissaire.

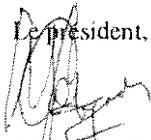
Tel que le prévoit l'annexe 1 de l'Entente, qui précise les modalités relatives à la constitution d'une commission d'examen conjoint, j'ai nommé ces membres de la commission du BAPE à titre de membres de la commission d'examen conjoint qui sera chargée de l'examen public du projet, dont monsieur Qussaï Samak à titre de président.

La nomination de ces personnes à titre de membres de cette commission d'examen conjoint est sujette à votre approbation.

Je demeure dans l'attente de recevoir votre proposition de la personne que vous souhaitez nommer pour agir également à titre de membre de la commission d'examen conjoint qui serait ainsi constituée de trois membres.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



William J. Cosgrove

p.j. (2)

c.c. M. Claude Béchar, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs